



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 15 mars 2022

Un Faucheur Volontaire d'OGM de Côte d'Or convoqué au commissariat de secteur des Grésilles suite à une inspection citoyenne d'un semencier de l'Aveyron

Suite à la participation à une **inspection citoyenne** assumée et revendiquée par environ 80 Faucheurs et Faucheuses Volontaires venu.e.s de toute la France le 10 novembre 2021 dans l'entreprise RAGT Semence de Calmont dans l'Aveyron. Après une dizaine d'auditions dans l'Aveyron, Pierre CLEMENT est le quatrième Faucheur de Côte d'Or à être entendu pour cette affaire.

Les Faucheurs.es ont trouvés des semences illégales d'OGM

Ces semences OGM de tournesol et de colza ont été rendues impropres à la commercialisation. **Ces plantes imbibées de poison** impactent gravement la santé humaine, la biodiversité animale, la vie des sols, la qualité de l'eau... Elles contaminent tous les modes de cultures aux alentours et contraignent les agriculteurs à l'utilisation accrue de produits chimiques face aux adventices devenues résistantes.

Ces semences sont illégales. Le gouvernement refuse toujours d'appliquer les injonctions du Conseil d'État du 07 février 2020¹ faisant suite à un arrêt de la Cour de justice de l'Union Européenne de juillet 2018 interdisant la mise sur le marché de ces nouvelles générations d'OGM tolérants aux herbicides.

Or, rien n'a été fait... Au contraire, alors que Macron est à la présidence de la commission européenne depuis le 1^{er} janvier 2022, la France fait pression pour mettre en chantier une modification de la loi européenne afin que l'industrie semencière puisse continuer à empoisonner la planète.

Face à ces manquements inacceptables, les **lanceurs d'alertes Faucheurs Faucheuses Volontaires d'OGM**, sont en **ÉTAT DE NÉCESSITÉ** comme l'ont déjà jugé le tribunal de Perpignan au procès du 15 octobre 2020.

Les Faucheuses et Faucheurs Volontaires d'OGM dénoncent cette inaction des pouvoirs publics. Ils et elles poursuivent leurs actions de Lanceurs d'Alertes, exigeant que le gouvernement remplisse ses obligations et sa mission de protection des paysans, de la population et de l'environnement.

Les Faucheuses et Faucheurs Volontaires continueront d'informer les citoyen.ne.s et soutiendront toute action visant à interdire la dissémination des OGM dans les champs et dans les assiettes.

Appel à soutenir les faucheurs volontaires d'OGM
Commissariat de secteur des Grésilles
14, Bd des Martyrs de la Résistance 21000 DIJON
le vendredi 18 mars à 11H30

Contact faucheursvolontaires21@riseup.net

site : <https://faucheurs-volontaires.fr/>

1) Cette décision confirmait que les variétés issues de mutagenèse appliquée sur des cultures in vitro de cellules végétales produisent bien des OGM qui doivent être évalués, tracés et étiquetés. Le gouvernement français disposait de délais de 6 mois et de 9 mois pour appliquer ces mesures, mais il n'a toujours pas obtempéré.